

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 90401189.7

51 Int. Cl.⁵: **G04B 37/16**

22 Date de dépôt: 03.05.90

30 Priorité: 09.05.89 FR 8906044

43 Date de publication de la demande:
14.11.90 Bulletin 90/46

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **CHANEL**
135 Avenue Charles de Gaulle
F-92523 Neuilly-sur-Seine(FR)

72 Inventeur: **Helleu, Jacques**
c/o Chanel 135 avenue Charles de Gaulle
F-92521 Neuilly sur Seine Cedex(FR)

74 Mandataire: **Lhuillier, René et al**
Cabinet Lepeudry, 6 rue du Faubourg
St-Honoré
F-75008 Paris(FR)

54 **Perfectionnements aux montres-bracelets.**

57 La présente invention concerne une montre-bracelet comportant un boîtier et de chaque côté une pièce-support fixée à ce boîtier dont une partie déborde de la paroi latérale dudit boîtier pour servir de support à la partie enroulée du bracelet.

Cette montre-bracelet est remarquable en ce que la partie (5) de la pièce-support (4) débordant de la paroi latérale (7) du boîtier (1) présente au moins une partie de sa face inclinée vers le bas et en ce que l'extrémité du bracelet (2) est enroulée au dessus d'un insert profilé (9) en forme générale de boucle ayant une partie supérieure légèrement inclinée, insert (9) qui est fixé rigidement sur la pièce-support (4).

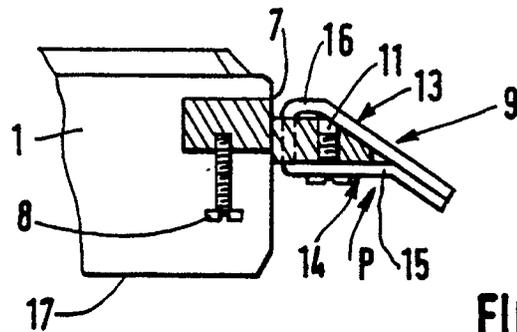


FIG.4

Perfectionnements aux montres-bracelets.

La présente invention concerne les montres-bracelets et en particulier des perfectionnements aux moyens de fixation d'un bracelet sur une montre. On sait qu'une montre bracelet comporte un boîtier et, de chaque côté de celui-ci, une pièce-support fixée à ce boîtier dont une partie déborde sur sa paroi latérale pour servir de support à la partie enroulée du bracelet.

Le type de fixation le plus connu d'un bracelet sur une montre consiste à enrouler le bracelet autour d'un axe maintenu par au moins un support solidaire de la montre.

Avantageusement, le bracelet est enroulé autour des branches latérales dudit support en forme de T, formant ledit axe ci-dessus cité, alors que la branche centrale de la pièce de fixation est solidaire du boîtier. Quand le bracelet est disposé dans le plan du boîtier, il dissimule la pièce de fixation ou support, mais quand il est incliné par rapport au plan de la montre, c'est à dire quand la montre est disposée sur le poignet de l'utilisateur, l'évidement prévu entre les branches latérales du support, et la partie du support correspondante est bien sûr visible.

En vue d'éviter cet inconvénient, il a été imaginé, comme décrit dans le FR A 2 448 173, un support dont l'axe, autour duquel est enrobé le bracelet, est décalé en hauteur par rapport à la base qui fait corps avec le boîtier. Cet axe est une tige démontable au moyen d'une vis, qui est accessible à l'extrémité du bracelet sur un de ses côtés. Ainsi est ménagé un dégagement entre l'axe et le boîtier qui permet l'inclinaison du bracelet sans découvrir les fentes prévues pour le passage du support.

Cette disposition laisse toutefois apparente une partie du support au détriment de l'esthétique. Ainsi la présente invention est elle relative à un moyen original de fixation d'un bracelet sur une montre, cette dernière comportant un boîtier, et de chaque côté, une pièce fixée à ce boîtier et débordant de sa paroi latérale pour servir de support à la partie enroulée du bracelet, moyens permettant d'une façon particulièrement simple et économique d'éviter cet inconvénient majeur précité.

Selon l'invention, cet inconvénient est évité grâce à une montre bracelet comportant un boîtier et de chaque côté une pièce-support fixée à ce boîtier dont une partie déborde de sa paroi latérale pour servir de support à la partie enroulée du bracelet, montre selon laquelle la partie de la pièce-support débordant de la paroi latérale du boîtier présente au moins une partie de sa face supérieure inclinée vers le bas et en ce que l'extrémité du bracelet est enroulée au dessus d'un insert

profilé en forme générale de boucle ayant une partie supérieure également inclinée, insert qui est fixé rigidement sur la pièce-support.

Ainsi, il n'y a plus d'inclinaison possible de la partie enroulée du bracelet par rapport à la surface du boîtier et plus aucune partie du support n'est visible.

De plus, l'invention autorise une préorientation du bracelet vers le bas, ajoutant un aspect esthétique à celui-ci. Enfin, le bracelet est rigide dans sa partie adjacente à la montre du fait qu'il est entouré au dessus dudit insert profilé.

Avantageusement, la partie débordante de ladite pièce support présente, en coupe, une forme trapézoïdale dont la face inférieure est horizontale.

Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, ladite partie débordante est décalée vers le bas par rapport à la patte de fixation destinée à être disposée dans l'orifice du boîtier.

Selon un autre mode particulier de réalisation de l'invention, l'insert profilé est constitué d'un brin inférieur et d'un brin supérieur. Le brin inférieur de la boucle formant l'insert profilé présente une face inclinée vers le bas comme la face supérieure de la partie débordante de la pièce-support, le brin supérieur est lui horizontal.

De préférence, la face inférieure de la boucle destinée à s'appuyer contre la face inférieure de la partie débordante est horizontale jusqu'à un point d'inflexion P où le brin inférieur de la boucle rejoint le brin supérieur et s'applique contre lui sur toute la longueur de la partie débordante.

Selon encore un autre mode de réalisation particulier de l'invention, le bracelet et l'insert profilé sont fixés à la partie débordante de la pièce-support au moyen de vis de fixation qui coopèrent avec des orifices filetés situés dans ladite partie.

D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre au moyen des dessins annexés qui vont illustrer la présente invention.

La figure 1 est une vue en perspective de la montre avec la pièce-support fixée dans le boîtier de ladite montre.

La figure 2 est une vue en perspective éclatée des différentes pièces de la montre-bracelet selon l'invention.

La figure 3 est une coupe partielle de la montre-bracelet avec uniquement la pièce support fixée dans le boîtier de ladite montre.

La figure 4 est une coupe analogue à la figure 3 d'une variante de la montre-bracelet selon l'invention avec insert profilé monté.

La montre-bracelet est constituée essentiellement d'un boîtier 1 et d'un bracelet 2. De chaque

côté du boîtier 1 est réalisé un orifice 3 destiné à recevoir une partie de la pièce support 4. Celle-ci est elle-même formée d'une partie 5 restant à l'extérieur du boîtier et d'une patte de fixation 6 à l'intérieur du boîtier 1. Vue en coupe, figures 3 et 4, ladite partie 5 est décalée vers le bas par rapport à la partie de fixation 6. Ainsi le support profilé 5 débordé de la paroi latérale 7 du boîtier 1. La patte de fixation 6 est fixée au boîtier 1 au moyen de deux vis de fixation 8. L'extrémité de la partie débordante 5 présente une partie de sa face supérieure inclinée vers le bas. En outre l'extrémité du bracelet 2 est enroulée sur un insert profilé 9 qui présente la forme générale d'une boucle.

La partie débordante 5 de ladite pièce-support 4 présente en coupe, figures 3 et 4, une forme trapézoïdale visible particulièrement à la figure 3 dont la face inférieure 10 est horizontale. Cette dite partie 5 est munie d'orifices filetés 11 prévus pour la fixation de vis 12.

En outre, l'insert profilé 9, destiné à coiffer ladite partie 5 de ladite pièce support 4 présente par construction également la forme générale de ladite partie 5. On voit plus précisément à la figure 4 que la face supérieure 13 de la boucle qui constitue l'insert 9 est inclinée sensiblement de façon identique à l'inclinaison de la partie 5 restant à l'extérieur du boîtier 1 de ladite pièce-support 4, cette face inclinée débordant ladite pièce-support 4 tandis que sa face inférieure 14 destinée à s'appliquer contre la face inférieure horizontale 10 de la partie débordante 5 de la pièce-support est également horizontale jusqu'à un point d'inflexion P où le brin inférieur 15 de la boucle rejoint le brin supérieur 16 et s'applique contre lui sur toute la longueur de la partie débordante 5.

On remarque que ledit insert 9 est avantageusement constitué d'une seule bande rigide qui fait le tour de ladite partie 5 tout en formant la boucle. Le bracelet 2, ainsi enroulé autour de son insert 9, est fixé à la pièce-support 4 au moyen de vis de fixation 12.

La figure 2 représente les différentes pièces nécessaires pour fixer le bracelet à la montre et illustre le montage de cette fixation. Tout d'abord, le cache inférieur 17 du boîtier 1 est ôté. On introduit la patte de fixation 6 de la pièce support 4 dans l'orifice 3 du boîtier 1. Elle est ensuite fixée au boîtier 1 au moyen des deux vis de fixation 8. Une fois cette fixation réalisée, on remet le cache 17 en place par simple pression du doigt ou au moyen de vis de fixation non représentées sur les figures annexées. Le bracelet 2 contenant l'insert profilé 9 est engagé sur ladite partie débordante 5 ; puis elle est fixée à lui par les vis de fixation 12 qui coopèrent avec les orifices filetés 11. Les vis 12 permettent le serrage du brin inférieur 15 de l'insert 9 contre la face inférieure 10 de ladite partie 5,

rendant rigide l'insert 9 par rapport à ladite pièce-support 4.

5 Revendications

1.- Montre-bracelet comportant un boîtier et de chaque côté une pièce-support fixée à ce boîtier et dont une partie débordé de sa paroi pour servir de support à la partie enroulée du bracelet, caractérisée en ce que la partie (5) de la pièce-support (4) débordant de la paroi latérale (7) du boîtier (1) présente au moins une partie de sa face supérieure inclinée vers le bas et en ce que l'extrémité du bracelet (2) est enroulée au-dessus d'un insert profilé (9) en forme générale de boucle ayant une partie supérieure également inclinée, insert (9) qui est fixé rigidement sur la pièce-support (4).

2.- Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie débordante (5) de ladite pièce-support (4) présente, en coupe, une forme trapézoïdale dont la face inférieure (10) est horizontale.

3.- Montre-bracelet selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ladite partie débordante (5) de la pièce-support (4) est décalée vers le bas par rapport à la patte de fixation (6) de ladite pièce-support (4) qui est destinée à être disposée dans l'orifice (3) du boîtier (1).

4.- Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'insert profilé (9) est constitué d'un brin inférieur (15) et d'un brin supérieur (16) de la boucle formant l'insert profilé (9), le brin supérieur (16) présente une face (13) inclinée vers le bas comme la face supérieure de la partie débordante (5) de la pièce-support (4), tandis que son brin inférieur (15) est horizontal.

5.- Montre-bracelet selon la revendication 4, caractérisée en ce que la face inférieure (14) de la boucle destinée à s'appuyer contre la face inférieure (10) de la partie débordante (5) est horizontale jusqu'à un point d'inflexion P où le brin inférieur (15) de la boucle rejoint le brin supérieur (16) et s'applique contre lui sur toute la longueur de la partie débordante (5).

6.- Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisée en ce que le bracelet (2) et l'insert profilé (9) sont fixés à la partie débordante (5) de la pièce-support (5) au moyen de vis de fixation (12) qui coopèrent avec des orifices filetés (11) situés dans ladite partie (5).

7.- Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'insert profilé (9) est constitué d'une seule bande rigide.

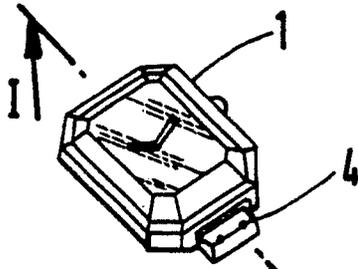


FIG.1

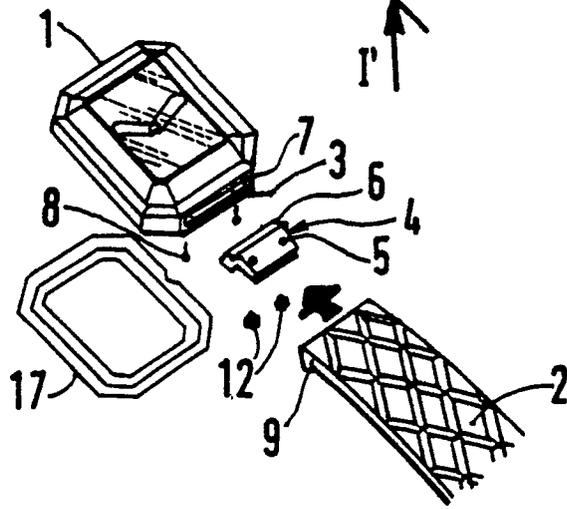


FIG.2

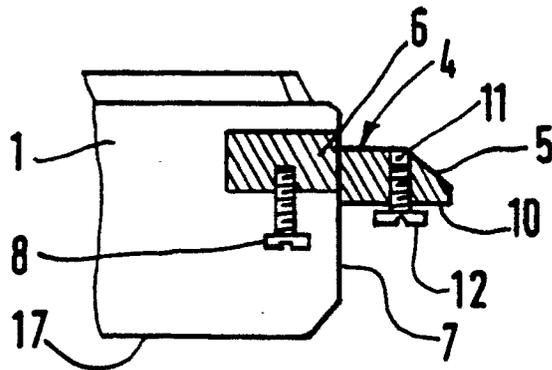


FIG.3

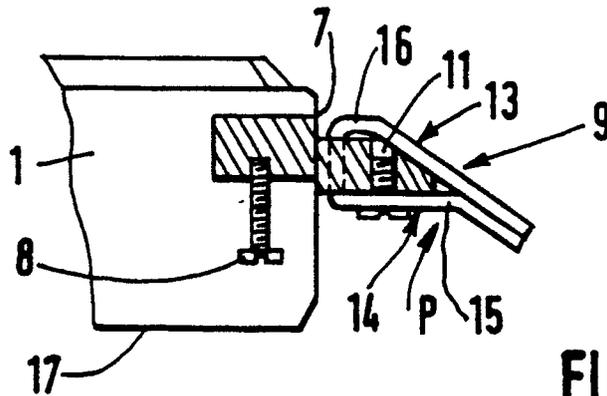


FIG.4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-2206060 (SOCIETE SUISSE POUR L'INDUSTRIE HORLOGERE MANAGEMENT SERVICE S.A.) * figures 1-3 *	1-3	G04B37/16
A	GB-A-2163038 (CITIZEN WATCH CO.LTD.) * figures 1, 2, 4 *	1, 6	
A	CH-B-436138 (FABRIQUE DE BRACELETS BOSS & CIE.) * page 2, lignes 44 - 99 *	1	
A	FR-A-2398333 (BRAUN A.G.) * page 3, ligne 12 - page 4, ligne 1; figure 1 *	1, 2, 6	
A	CH-B-337465 (MAEDER) * page 1, ligne 60 - page 2, ligne 17; figures *	1, 4	
A	FR-A-2201055 (FORRER) * page 7; revendications 1, 2; figures *	1, 7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G04B A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24 JUILLET 1990	Examinateur PINEAU A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			